

NORBORD INC.

Notice annuelle

Le 1^{er} mars 2011



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	7
RISQUES DE L'ENTREPRISE	11
STRUCTURE DU CAPITAL	15
DIVIDENDES	18
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	19
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	20
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	22
CONTRATS IMPORTANTS	23
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	24
COMITÉ DE VÉRIFICATION	24
INTÉRÊTS DES EXPERTS	25
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	26
GLOSSAIRE	26
Annexe A – Mandat du comité de vérification	27

À moins d'avis contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est donnée en date du 31 décembre 2010.

Tous les montants en dollars indiqués dans la présente notice annuelle sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « cibler », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « estimer », « a l'intention de », « perspectives », et d'autres expressions similaires, et de verbes au futur ou au conditionnel comme « pourrait » et « devrait » qui laissent entendre que certains événements, actions ou résultats pourraient se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Norbord diffèrent considérablement de ceux avancés ou suggérés dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres : 1) les perspectives par rapport aux marchés des produits; 2) les attentes à l'égard de l'établissement des prix futurs des produits; 3) les perspectives pour les activités; 4) les attentes à l'égard de la capacité de production des usines; 5) les objectifs; 6) les stratégies adoptées dans le but d'atteindre ces objectifs; 7) les résultats financiers prévus; 8) la sensibilité aux variations de prix des produits, comme le prix des panneaux OSB; 9) la sensibilité aux prix des principaux intrants, comme le prix du gaz naturel; 10) la sensibilité aux variations des taux de change; 11) les attentes en matière de taux d'imposition; 12) les attentes à l'égard du respect de la réglementation environnementale; 13) les attentes face au passif éventuel et aux garanties, y compris le règlement de litiges en cours; et 14) les attentes à l'égard des montants, du moment et des avantages des investissements en capital.

Bien que Norbord soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont fondés sur des bases raisonnables, les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas accorder une confiance indue à de tels renseignements prospectifs. En raison de leur nature, les renseignements prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes, généraux ou particuliers, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, prévisions et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Ces facteurs comptent, entre autres : 1) les hypothèses se rapportant à la conjoncture économique et financière aux États-Unis, en Europe, au Canada et à l'échelle mondiale; 2) les risques inhérents à la concentration des produits; 3) l'incidence de la concurrence et des pressions en matière d'établissement des prix des produits; 4) les risques inhérents au fait de dépendre des clients; 5) les incidences des variations de prix et la disponibilité des intrants manufacturiers, y compris un accès ininterrompu aux ressources en fibres, à des prix concurrentiels; 6) les divers événements qui pourraient perturber les activités, y compris les catastrophes naturelles ou les relations avec les employés; 7) l'incidence des modifications à la réglementation environnementale ou du non-respect de celle-ci; 8) l'incidence de toute demande de règlement aux termes d'une assurance responsabilité à l'égard des produits qui serait supérieure à la couverture d'assurance; 9) le risque inhérent à une industrie à prédominance de capital; 10) l'incidence du dénouement futur de certains risques fiscaux; et 11) les incidences des risques de change et des fluctuations des taux de change.

La liste des facteurs importants ci-dessus qui ont une incidence sur les renseignements prospectifs n'est pas exhaustive. Des facteurs supplémentaires sont notés ailleurs dans le présent document, et il faut se reporter aux autres risques propres aux documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Sauf si la législation applicable l'exige, Norbord ne prend pas la responsabilité de réviser quelque énoncé prospectif que ce soit, qu'il soit sous forme orale ou écrite, que la Société pourrait

émettre de temps à autre, à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre, ni de mettre à jour ou de réviser publiquement la liste des facteurs ci-dessus ayant une incidence sur cette information.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Norbord inc. a été créée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 31 décembre 1998 par la fusion de Noranda Forest Inc. et de NFI Forest Holdings Ltd. La Société a déposé des clauses d'arrangement et des statuts constitutifs mis à jour le 30 juin 2004 pour faciliter le transfert de ses activités liées au papier et au bois d'œuvre à une nouvelle société ouverte, Papiers Fraser Inc., et a changé sa dénomination de Nexfor Inc. à Norbord inc. La Société a déposé des clauses modificatrices le 16 octobre 2009 dans le cadre de son regroupement d'actions à raison de une pour dix avec prise d'effet à cette date.

Le siège social et bureau principal de Norbord inc. est sis au 1, rue Toronto, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2W4.

Dans la présente notice annuelle, « Norbord » désigne Norbord inc. et ses filiales et les membres de son groupe consolidés. « Société » désigne Norbord inc. à titre de société distincte, à moins que le contexte n'indique le contraire.

« Brookfield » désigne collectivement Brookfield Asset Management Inc. et ses filiales et les membres de son groupe consolidés, une partie apparentée, en vertu d'une participation majoritaire dans la Société.

Tous les renvois aux actions ordinaires et aux données par action ordinaire pour toutes les périodes présentées dans la présente notice annuelle ont été rajustés pour tenir compte du regroupement d'actions ordinaires, sauf à la page 19 – Marché pour la négociation des titres, où figurent les cours des actions réels.

Norbord est un producteur international de panneaux dérivés du bois qui compte environ 2 030 employés dans 13 usines aux États-Unis, en Europe et au Canada. Norbord détient des actifs de 1 milliard de dollars, a un chiffre d'affaires net d'environ 1 milliard de dollars et est l'un des plus grands fabricants au monde de panneaux à copeaux orientés (« panneaux OSB »). En plus des panneaux OSB, Norbord fabrique des panneaux de fibres de densité moyenne (« panneaux MDF »), des panneaux de particules et des produits connexes à valeur ajoutée.

Au 1^{er} mars 2011, Brookfield détenait environ 52,5 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

Les principales filiales d'exploitation de la Société sont :

Nom	Territoire de constitution	Pourcentage des titres à droit de vote détenus en propriété	Date de constitution
Norbord Alabama Inc.	Alabama	100 %	12/10/1999
Norbord Georgia LLC	Delaware	100 %	31/12/2008
Norbord Industries Inc.	Ontario	100 %	24/08/1988
Norbord Limited	Royaume-Uni	100 %	22/03/1995
Norbord Minnesota Inc.	Delaware	100 %	20/12/2006
Norbord Mississippi LLC	Delaware	100 %	31/12/2008
Norbord NV	Belgique	100 %	28/05/2004
Norbord South Carolina Inc.	Caroline du Sud	100 %	22/05/1998
Norbord Texas (Jefferson) Inc.	Delaware	100 %	20/12/2006
Norbord Texas (Nacogdoches) Inc.	Delaware	100 %	20/12/2006

Tous les titres comportant ou ne comportant pas de droit de vote émis par l'une ou l'autre des filiales de la Société appartiennent en propriété exclusive directe ou indirecte à la Société.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Changements survenus entre 2008 et 2011

En janvier 2011, True North Hardwood Plywood Inc. a annoncé la dissolution de son entreprise de fabrication de contreplaqués de feuillus de Cochrane, en Ontario. Norbord détenait une participation de 50 % dans cette coentreprise secondaire, ce qui représente moins de 1 % des actifs totaux. Environ 200 employés de True North ont été touchés par cette décision. La coentreprise avec Kruger Inc., établie en janvier 2009, détenait et exploitait l'ancienne usine de Norbord à Cochrane.

Le 15 septembre 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto (TSX) en vue de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités conformément aux règles de la TSX. Dans le cadre de l'offre, la Société peut racheter jusqu'à 2,2 millions de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des 43,5 millions d'actions ordinaires émises et en circulation au 31 août 2010. Les achats en vertu de l'offre pouvaient commencer le 17 septembre 2010 et se termineront à la première des éventualités suivantes : le 16 septembre 2011, la date à laquelle Norbord termine ses rachats d'actions conformément à l'avis d'intention de lancer une offre de rachat dans le cours normal des activités déposé auprès de la TSX, ou la date de l'avis de clôture de l'offre de Norbord. En date de la présente notice annuelle, la Société n'avait effectué aucun rachat dans le cadre de l'offre.

En juillet 2010, la Société a augmenté ses lignes de crédit bancaire renouvelables consenties, les faisant passer de 205 millions de dollars à 245 millions de dollars et en a reporté l'échéance à mai 2013. Parallèlement à ces modifications, la Société a annulé la facilité de crédit de 50 millions de dollars de Brookfield.

Le 16 juin 2010, Norbord a conclu un programme de titrisation des débiteurs de 85 millions de dollars avec une fiducie administrée par des tiers commanditée par une institution financière canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée, afin de remplacer le programme existant. Le nouveau programme à reconduction tacite peut être résilié sous réserve d'un préavis de douze mois. La facilité ne comporte aucune clause financière restrictive et est subordonnée à une exigence minimale en matière de cote de crédit de B (moyen) ou l'équivalent.

Le 29 avril 2010, la Société a mis en place un programme de vente à l'intention des petits actionnaires, lequel a commencé le 4 mai 2010 et pris fin le 30 août 2010. Le programme donnait aux porteurs inscrits ou véritables d'au plus 99 actions ordinaires la possibilité de vendre la totalité de leurs actions ordinaires sans engager de frais de courtage.

Le 30 mars 2010, un syndicat de courtiers en valeurs mobilières a acheté pour 9 millions de dollars d'actions ordinaires de la Société à un prix d'achat de 16,70 \$ CA l'action ordinaire, pour un produit brut de 150 millions de dollars canadiens. Brookfield a déposé 8,7 millions d'actions ordinaires et la haute direction de la Société a déposé 0,3 million d'actions ordinaires. Après avoir mené à bien le reclassement, la participation de Brookfield a diminué, passant à environ 52 % des actions ordinaires en circulation. La Société n'a reçu aucun produit par suite du reclassement.

Le 6 novembre 2009, la Société a conclu la vente de son usine secondaire de production de panneaux MDF de Deposit, dans l'État de New York, pour un produit de 2 millions de dollars.

Le 16 octobre 2009, la Société a mis en œuvre un regroupement d'actions à raison d'une action ordinaire post-regroupement pour chaque tranche de dix actions ordinaires pré-regroupement. Les actions

ordinaires regroupées de Norbord ont commencé à être négociées à la TSX le 21 octobre 2009. Par suite du regroupement d'actions, les bons de souscription en circulation de la Société ont été rajustés. Dix bons de souscription d'actions ordinaires entiers permettent maintenant à leur porteur de souscrire une action ordinaire regroupée au prix de 13,60 \$ CA en tout temps avant le 24 décembre 2013. Les options d'achat d'actions et unités d'actions différées en circulation ont également été rajustées au prorata.

En avril 2009, Norbord a apporté des modifications à ses lignes de crédit bancaire en vue de prolonger l'échéance jusqu'à mai 2011 et de réviser les clauses financières restrictives. Après modification, les clauses financières restrictives trimestrielles s'énoncent comme suit : valeur corporelle nette minimale de 250 millions de dollars et ratio d'endettement maximal net fondé sur la valeur comptable de 70 %. À compter du 1^{er} janvier 2011, le ratio d'endettement maximal fondé sur la valeur comptable prévu à la clause financière restrictive sera réduit et passera à 60 %. Les lignes de crédit bancaire modifiées sont garanties par un privilège de premier rang sur les stocks de panneaux OSB et les immobilisations corporelles de la Société en Amérique du Nord. Cette charge de premier rang est partagée proportionnellement avec les détenteurs des obligations échéant en 2012 et en 2017 et la facilité de crédit de Brookfield. L'engagement global a été réduit de 235 millions de dollars à 205 millions de dollars.

Parallèlement aux modifications apportées aux lignes de crédit bancaire, Norbord a revu sa facilité de crédit avec Brookfield. La facilité, qui n'existe plus, a été ramenée de 100 millions de dollars à 50 millions de dollars.

En janvier 2009, Norbord a annoncé que ses usines de panneaux OSB de Huguley, en Alabama, et de Jefferson, au Texas, feraient l'objet de compressions pour une durée indéterminée, afin de limiter les coûts et de gérer le fonds de roulement lié à l'exploitation. Ces deux usines représentent environ 20 % de la capacité de production annuelle de panneaux OSB de Norbord en Amérique du Nord.

Le 24 décembre 2008, Norbord a mené à bien la souscription initiale en vertu d'un placement de droits en vertu duquel 11,0 millions d'unités, constituées de 11,0 millions d'actions ordinaires et de 54,8 millions de bons de souscription, ont été émises pour un produit brut de 79 millions de dollars (96 millions de dollars canadiens). En vertu d'une convention de souscription garantie, Brookfield a acquis un montant additionnel de 16,3 millions d'actions ordinaires et de 81,5 millions de bons de souscription pour un produit brut de 120 millions de dollars (144 millions de dollars canadiens) le 6 janvier 2009.

Le 10 novembre 2008, Norbord a annoncé que son conseil d'administration avait suspendu le dividende trimestriel. Cette décision a été prise à la suite des turbulences financières sans précédent et des incertitudes quant à une éventuelle reprise à court terme des mises en chantier aux États-Unis. La suspension du dividende permettra à la Société d'économiser environ 56 millions de dollars sur une base annuelle et 14 millions de dollars par trimestre, en fonction du taux de change moyen en vigueur en 2008. Le dernier dividende payé avant la suspension a été versé le 21 décembre 2008 aux actionnaires inscrits le 1^{er} décembre 2008.

En novembre 2008, Norbord a annoncé des initiatives destinées à raffermir son bilan, y compris l'interruption du versement de dividendes trimestriels et la levée de 240 millions de dollars canadiens au moyen d'un placement de droits. Concurrément avec ces initiatives, Norbord a conclu une entente avec ses prêteurs afin de modifier les conditions relatives à ses lignes de crédit bancaire renouvelables.

En octobre 2008, la réglementation intitulée Maximum Achievable Control Technology (MACT), de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, destinée à réduire les émissions dangereuses dans l'atmosphère, a pris effet. Les nouvelles normes s'appliquent à plus de 200 usines de fabrication de contreplaqués, de panneaux OSB, de panneaux MDF, de panneaux de particules et d'autres panneaux dérivés du bois. Les usines de Norbord respectent les exigences de la réglementation MACT.

En mai 2008, Norbord a conclu des ententes de règlement dans le cadre d'un litige antitrust en vue de limiter les risques et les coûts associés à un procès prolongé. Norbord conteste vigoureusement les allégations des demandeurs et continue de nier avec véhémence avoir violé les lois antitrust des États-Unis ou toute autre loi. En vertu des ententes de règlement conclues, en 2008, Norbord a versé 30 millions de dollars dans un compte séquestre au profit des membres du groupe d'acheteurs directs et 2 millions de dollars dans un compte séquestre au profit des groupes d'acheteurs indirects.

En mars 2008, Norbord a fermé de façon permanente sa chaîne de fabrication de panneaux de particules de Genk, en Belgique, laquelle reposait sur une technologie plus ancienne et était considérée comme une activité secondaire lors de l'acquisition du site en 2004.

En février 2008, Norbord a conclu une offre publique d'achat et une sollicitation de consentements pour ses débetures 8¹/₈ % échéant en mars 2008, en vertu de laquelle une filiale en propriété exclusive a acquis et détient ces débetures.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Principaux produits et marchés

Les activités de Norbord comprennent la fabrication, la vente, la commercialisation et la distribution de panneaux et de produits connexes utilisés surtout dans la construction de maisons neuves ou la rénovation et la réparation de structures existantes. En général, les activités sont tributaires des volumes de mises en chantier et de réparations domiciliaires, de la possibilité d'obtenir du financement et des frais connexes, des variations de la capacité sectorielle, des fluctuations des prix des matières premières et des taux de change, principalement le dollar canadien, la livre sterling et l'euro, et d'autres coûts d'exploitation.

Les produits sont généralement vendus aux grandes chaînes de vente au détail, aux cours à bois et aux grossistes et utilisateurs industriels. Certains produits sont vendus à des clients industriels aux fins de traitement ultérieur ou d'intégration à d'autres produits. Les panneaux OSB de Norbord sont vendus en Amérique du Nord sous les marques de commerce suivantes : Pinnacle^{MD} et Stabledge^{MD} (couvre-plancher haut de gamme), Truflor^{MC} (couvre-plancher de grande consommation), Tallwall^{MD}, Trubord^{MC} et Windstorm^{MC} (revêtements muraux) et SolarBoard^{MC} (panneaux recouverts d'une pellicule radiante). En Europe, les produits de Norbord sont vendus sous les marques SterlingOSB^{MD} (panneaux OSB), Caberwood MDF^{MD} (panneaux MDF), Conti^{MD} et Caberboard^{MD} (panneaux de particules).

La Société exerce ses activités en Amérique du Nord et en Europe. Les ventes nettes par secteur géographique sont calculées en fonction des marchés expéditeurs. En 2010, 61 % des ventes de Norbord provenaient d'Amérique du Nord (57 % en 2009) et 39 %, d'Europe (43 % en 2009).

L'Amérique du Nord est le principal marché pour les produits de Norbord. En 2010 et en 2009, les expéditions de panneaux de Norbord, en fonction du volume, étaient réparties comme suit :

	2010	2009
Amérique du Nord	70 %	71 %
Europe	30 %	29 %
Total	100 %	100 %

Les panneaux OSB sont principalement utilisés pour les revêtements, les planchers et les toitures d'habitations. Pour l'heure, les panneaux OSB représentent environ 60 % de la production totale nord-américaine de panneaux structuraux. En Europe, la part qu'occupent les panneaux OSB sur le marché des panneaux structuraux est moindre qu'en Amérique du Nord, essentiellement en raison des différentes

méthodes de construction résidentielle privilégiées. Toutefois, l'utilisation de panneaux OSB croît rapidement en Europe. Les panneaux de particules de Norbord sont principalement utilisés pour les planchers et d'autres travaux de construction. Parmi les applications des panneaux MDF, mentionnons les portes d'armoire, les moulures et les revêtements muraux intérieurs.

Principales participations dans les exploitations

Le tableau suivant présente des données concernant la capacité de production annuelle estimative de Norbord. La capacité de production annuelle estimative est fondée sur des taux d'exploitation normaux et des combinaisons normales de production dans les conditions actuelles du marché et tient compte de contraintes connues, comme celles propres aux permis d'exploitation. Des facteurs tels que les conditions du marché, les fluctuations dans la disponibilité des matières premières, les interruptions mécaniques et la nature des commandes actuelles peuvent entraîner une variation importante des taux et des combinaisons de production réels par rapport aux taux et aux combinaisons de production estimatives servant au calcul de la capacité annuelle estimative présentée ci-dessous.

(non vérifié)	Capacité annuelle estimative en fin d'exercice 2010
Panneaux OSB (MMpi²-³/₈ po)	
Bemidji, Minnesota	470
Cordele, Géorgie	990
Genk, Belgique	260
Guntown, Mississippi	450
Huguley, Alabama ¹	500
Inverness, Écosse	350
Jefferson, Texas ¹	415
Joanna, Caroline du Sud	500
La Sarre, Québec	375
Nacogdoches, Texas	380
Val-d'Or, Québec	340
	5 030
Panneaux de particules (MMpi²-³/₈ po)	
Cowie, Écosse	380
South Molton, Angleterre	225
	605
Panneaux MDF (MMpi²-³/₈ po)	
Cowie, Écosse	380
	380

¹ En janvier 2009, Norbord a annoncé que ses usines de panneaux OSB de Huguley, en Alabama, et de Jefferson, au Texas, feraient l'objet de compressions pour une durée indéterminée, afin de limiter les coûts et de gérer le fonds de roulement lié à l'exploitation à l'échelle de la Société. Ensemble, ces usines contribuent pour 915 MMpi² (3/8 po) à la capacité de production annuelle.

Norbord utilise la technologie de presses à plateaux multiples à ses usines de panneaux OSB au Minnesota, en Géorgie, au Mississippi et au Texas, aux États-Unis. Norbord utilise la technologie à presse continue à ses usines de panneaux OSB en Caroline du Sud et en Alabama, aux États-Unis. La technologie à presse continue permet la production de panneaux OSB ayant des caractéristiques de rendement spécialisé et des formats non standards. Toutes ces usines achètent la fibre de bois dont elles ont besoin de sources externes à des prix fondés sur la dynamique du marché régional. Ces usines ne sont pas syndiquées et les salariés participent à des régimes de participation aux bénéfices en vertu desquels un

pourcentage du bénéfice d'exploitation de chaque usine est partagé à parts égales avec tous les salariés de cette usine.

Norbord utilise également la technologie de presse à plateaux multiples à ses deux usines québécoises de panneaux OSB au Canada. Une partie importante de la production de ces usines se concentre sur les panneaux spéciaux, notamment les âmes de poutrelles en I, les panneaux minces et revêtements de sol. L'approvisionnement en fibre de bois de ces usines est assuré aux termes de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier de 25 ans conclus avec le gouvernement du Québec et provient également de sources extérieures, les prix étant fondés sur la dynamique du marché régional. Ces usines sont syndiquées.

L'usine de Norbord de Cowie, en Écosse, est une grande exploitation comportant une chaîne de fabrication de panneaux MDF et d'une chaîne de fabrication de panneaux de particules qui utilisent toutes deux un procédé de pressage en continu. L'usine de panneaux de particules de South Molton, en Angleterre, utilise la technologie de presse monoétage et est une usine intégrée et dotée d'installations de contre-placage et d'une installation de fabrication de meubles en pièces détachées à assembler. L'usine de panneaux OSB d'Inverness, en Écosse, utilise deux chaînes d'impression à étages multiples. Toutes les usines de Norbord au Royaume-Uni achètent la fibre de bois dont elles ont besoin auprès de sources externes à des prix fondés sur la dynamique du marché régional. Ces usines sont syndiquées.

L'usine de Genk, en Belgique, comptait deux chaînes de fabrication indépendantes pour la production de panneaux OSB et de panneaux de particules. La chaîne de fabrication de panneaux OSB a démarré en 2001 et utilise la technologie à presse continue. La chaîne de fabrication de panneaux de particules a été fermée définitivement en mars 2008. L'usine de Genk achète la fibre de bois dont elle a besoin sur le marché libre auprès d'une combinaison d'entreprises des secteurs public et privé dans la région. L'usine est syndiquée.

Intrants manufacturiers

La fibre de bois, la résine et la cire, ainsi que l'énergie sont les principales matières premières entrant dans la fabrication des produits de panneaux de Norbord.

Fibre de bois

Norbord n'est propriétaire d'aucun terrain forestier exploitable et achète le bois d'œuvre, les copeaux et autres fibres de bois, ainsi que des matériaux recyclés sur le marché libre en concurrence avec d'autres utilisateurs de ces ressources.

L'approvisionnement en fibres de bois de Norbord provient de différentes sources. Aux États-Unis, le bois rond façonné provient principalement de zones boisées privées et sous le contrôle de l'industrie. En Europe, les fibres de bois sont achetées auprès de propriétaires de terrains privés et propriétés des gouvernements. Les fibres pour les panneaux OSB proviennent de bois rond façonné tandis que les usines de panneaux MDF et de panneaux de particules se procurent des fibres sous forme de bois rond façonné, de copeaux de bois, de sciure de bois et de bois recyclé. Les usines canadiennes de Norbord détiennent des permis et des ententes d'exploitation forestière visant des terrains forestiers exploitables de la Couronne en Ontario et au Québec en vertu desquels elles peuvent s'y approvisionner en bois de peuplier et de bouleau. Une grande partie de ce volume est récoltée et livrée par des tiers qui détiennent également des permis d'exploitation visant ces terrains.

Résine et cire

Les coûts des intrants de résine et de cire sont influencés par les variations des prix des matières premières entrant dans la fabrication de la résine, principalement les produits pétroliers, de même que la demande et la disponibilité de produits à base de résine et de cire.

Énergie

Les procédés de fabrication de Norbord génèrent des résidus de bois qui ne peuvent servir au produit final. Ces résidus peuvent être utilisés comme biocombustible pour produire de la chaleur et, dans certains cas, de l'électricité servant au procédé de fabrication. Le biocombustible répond à environ 75 % des besoins totaux en énergie liés aux procédés de fabrication de Norbord et à tous ses besoins liés au procédé de fabrication de panneaux OSB.

Norbord s'approvisionne également en électricité et en gaz naturel pour ses procédés de fabrication et de contrôle des émissions atmosphériques. Les prix de l'énergie ont été très volatils ces dernières années, surtout sur les marchés déréglementés. En 2010, environ 50 % de la consommation de gaz naturel de Norbord a servi à produire de l'électricité et de la chaleur de procédé à l'usine de Cowie de Norbord. Un autre 20 % a servi à faire fonctionner du matériel de contrôle des émissions atmosphériques dans les usines de Norbord aux États-Unis.

Caractère saisonnier et cyclique de l'activité

L'activité de Norbord étant soumise à des variations saisonnières, la demande pour bon nombre des produits de la Société augmente durant la période de pointe dans le secteur de la construction, soit pendant le printemps et l'été.

La fabrication de panneaux OSB est une activité cyclique et la demande de matériaux de construction est étroitement liée à la vigueur ou la faiblesse relatives des activités de construction résidentielle.

Conjoncture concurrentielle

L'industrie des panneaux dérivés du bois est un secteur hautement concurrentiel dans lequel les sociétés se font concurrence principalement sur le plan des prix. Le principal marché de Norbord est situé aux États-Unis, où elle se mesure aux producteurs nord-américains et, dans certains cas, aux producteurs étrangers. Les opérations de Norbord en Europe sont principalement en concurrence avec les autres producteurs européens.

Recherche et développement

Norbord poursuit des programmes de recherche et de technologie appliquée visant à améliorer les techniques de production et la qualité des produits, à mettre au point de nouveaux produits, et à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement. La Société a des laboratoires centraux à Saint-Laurent, au Québec. De plus, la Société exécute des travaux sous contrat auprès de différentes organisations à l'échelle de l'industrie, dont la division Forintek de FP Innovations et l'Alberta Research Council, dans le but de réduire les coûts de production.

Environnement, santé et sécurité

Les politiques de Norbord en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont accessibles sur le site Web de Norbord à l'adresse www.norbord.com.

Norbord évalue son rendement par rapport à des objectifs en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans trois secteurs : 1) la fréquence et la gravité des blessures; 2) la conformité environnementale; 3) les systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Norbord contrôle ses exploitations régulièrement pour garantir le maintien de normes de rendement élevées.

Les activités de Norbord sont assujetties à une vaste gamme de lois et règlements en matière environnementale d'ordre général et propres au secteur, en ce qui a trait aux émissions atmosphériques, aux rejets d'eaux usées, à la gestion des déchets solides et dangereux, à la protection de la faune et de la flore, et à l'assainissement des lieux.

Le Protocole de Kyoto a été ratifié par le Canada et l'Europe. Le gouvernement des États-Unis a choisi de ne pas le ratifier. Les organismes de réglementation nord-américains ont fait avancer diverses initiatives réglementaires relatives aux gaz à effet de serre; cependant, celles qui font actuellement l'objet de discussions ne devraient pas avoir d'incidence négative importante sur les activités nord-américaines de Norbord. Toutes les exploitations de Norbord au Royaume-Uni ont conclu des ententes d'efficacité énergétique liées au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques en 2001, ententes qui ont donné lieu jusqu'à maintenant à des économies de plus de 15 millions de livres sterling en ce qui a trait à l'impôt et à l'efficacité énergétique.

Un programme de « plafonnement et d'échange » de droits d'émission de carbone a également été introduit partout en Europe en 2005. Les unités de production de bioénergie et de cogénération aux usines de Genk et de panneaux MDF de Cowie de Norbord ont permis aux usines européennes de respecter les cibles en matière d'efficacité énergétique et ont entraîné un excédent de crédits de carbone pour l'ensemble des exploitations européennes de Norbord. En 2010, ces crédits ont été échangés à des bourses de l'environnement, ce qui s'est traduit par des rentrées de fonds supplémentaires d'environ 0,8 million d'euros. Un volume similaire de crédits de carbone excédentaire devrait être disponible aux fins d'échange en 2011.

Norbord détient une certification délivrée par un groupe indépendant en matière de pratiques de récolte de bois durables dans le cadre du programme Sustainable Forestry Initiative^{MD} (SFI^{MD}), et des certificats de chaîne de contrôle dans le cadre du programme SFI^{MD}, du programme de certification forestière du Forest Stewardship Council^{MD} et du Program for the Endorsement of Forest Certification^{MD}.

Ressources humaines

Le siège social de Norbord se trouve à Toronto, au Canada. Norbord emploie environ 2 030 personnes dans ses unités d'exploitation aux États-Unis, en Europe et au Canada. Environ 45 % de ces employés sont représentés par des syndicats.

RISQUES DE L'ENTREPRISE

Norbord est exposée à divers risques et incertitudes dans le cours normal de ses activités qui pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. Quelques-uns des principaux risques et incertitudes sont examinés ci-dessous.

Sensibilité au prix des produits

Les panneaux OSB représentent presque 85 % de la capacité de production de panneaux de Norbord. Le prix des panneaux OSB est l'un des plus volatils de l'industrie des panneaux dérivés du bois. La

concentration des activités de Norbord dans la production de panneaux OSB accroît sa sensibilité au prix des produits et peut donner lieu à un niveau élevé de volatilité des ventes et des bénéfices.

Le rendement financier de Norbord est principalement tributaire du prix de vente de ses produits. La plupart des produits de Norbord sont des produits de base s'échangeant à l'échelle mondiale et pour lesquels il n'existe aucun marché à terme liquide. Les marchés pour la plupart des produits de Norbord sont hautement cycliques et caractérisés par des périodes de déséquilibre de l'offre et de la demande au cours desquelles les prix de ses produits ont eu tendance à fluctuer de façon significative. De plus, étant donné que bon nombre des produits de Norbord sont utilisés pour la construction d'habitations neuves, les variations climatiques saisonnières et annuelles peuvent avoir des incidences sur les volumes de l'offre et de la demande. Ces déséquilibres, qui peuvent avoir une incidence sur les différents secteurs d'activité de Norbord à différents moments, sont touchés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de Norbord, notamment les changements dans la capacité de production régionale et mondiale d'un produit ou d'un groupe de produits donné, les changements dans l'utilisation finale de ces produits ou encore une plus grande utilisation de produits de remplacement et le niveau global de l'activité économique dans les régions où Norbord exerce des activités. Par le passé, les baisses du prix des produits ont eu un effet négatif sur Norbord, qui a procédé à des arrêts de production afin de gérer le fonds de roulement et de minimiser les pertes de trésorerie.

Le tableau ci-après présente l'incidence annualisée approximative des variations du prix des produits sur le BAIIA, pour un fonctionnement à pleine capacité.

	Facteur de sensibilité	Incidence sur le BAIIA (en millions de dollars américains)
Panneaux OSB – Amérique du Nord	10 \$ le $Mpi^2-7/16$ po	36
Panneaux OSB – Europe	10 € le m^3	7

Concurrence

L'industrie des panneaux dérivés du bois est un secteur hautement concurrentiel dans lequel les sociétés se font concurrence principalement sur le plan des prix. Le principal marché de Norbord est situé aux États-Unis, où elle se mesure aux producteurs nord-américains et, dans certains cas, aux producteurs étrangers. Les opérations de Norbord en Europe sont principalement en concurrence avec les autres producteurs européens. Il est possible que les coûts d'exploitation des usines de certains concurrents soient inférieurs à ceux de Norbord. La capacité concurrentielle de Norbord sur ces marchés et d'autres marchés est tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les coûts de production, la disponibilité des principaux intrants manufacturiers, le libre accès continu aux marchés, le service à la clientèle, la qualité des produits, les ressources financières et les taux de change. En outre, les concurrents pourraient élaborer de nouveaux produits rentables en remplacement des panneaux dérivés du bois de Norbord, ou encore les codes du bâtiment pourraient être modifiés et rendre l'utilisation des produits de Norbord moins attrayante pour certaines applications.

Dépendance envers la clientèle

Norbord vend ses produits principalement à de grandes chaînes de détail, à des cours à bois d'approvisionnement d'entrepreneurs et à des grossistes et est confrontée à une concurrence soutenue pour obtenir la faveur de clients importants. En 2010, Norbord comptait un client dont les achats représentaient plus de 10 % des ventes nettes totales. Norbord ne dispose en général d'aucune assurance contractuelle quant aux ventes futures. Par conséquent, toute annulation d'une commande importante de

la part d'un client pourrait avoir un effet négatif sur les ventes et les bénéfices de Norbord. La concentration continue de l'industrie du détail pourrait exposer Norbord à une dépendance accrue envers la clientèle et permettre aux clients d'exercer plus de pression sur Norbord au chapitre des prix.

Intrants manufacturiers

Norbord est exposée au risque lié aux prix des marchandises pour la plupart de ses intrants manufacturiers, principalement la fibre de bois, la résine et l'énergie. Ces intrants manufacturiers sont achetés principalement sur le marché libre en concurrence avec d'autres utilisateurs de ces ressources et les prix sont touchés par des facteurs indépendants de la volonté de Norbord. Norbord pourrait ne pas être en mesure de couvrir le prix d'achat de ces intrants manufacturiers ou de répercuter la hausse des coûts sur ses clients.

Ressources en fibres

Étant donné que Norbord n'est propriétaire d'aucun terrain forestier exploitable, elle achète le bois d'œuvre, les copeaux de bois, les fibres de bois, ainsi que d'autres matériaux recyclés sur le marché libre en concurrence avec d'autres utilisateurs de ces ressources, où les prix sont influencés par des facteurs indépendants de la volonté de Norbord. Le mauvais temps peut également limiter l'accès aux chantiers forestiers, ce qui peut influencer sur l'approvisionnement en fibres des exploitations de Norbord.

L'approvisionnement en fibres de bois de Norbord provient de différentes sources. Aux États-Unis, le bois rond façonné provient surtout de zones boisées privées et sous le contrôle de l'industrie. En Europe, les fibres de bois sont achetées auprès des propriétaires de terrains privés et propriétés des gouvernements. Les fibres pour les panneaux OSB proviennent de bois rond façonné tandis que les usines de panneaux MDF et de panneaux de particules se procurent des fibres sous forme de bois rond façonné, de copeaux de bois, de sciure de bois et de bois recyclé. Les usines canadiennes de Norbord détiennent des permis et des ententes d'exploitation visant des terrains forestiers exploitables de la Couronne en Ontario et au Québec en vertu desquels elles peuvent s'y approvisionner en bois de peuplier et de bouleau. Une grande partie de ce volume est récoltée et livrée par des tiers qui détiennent également des permis d'exploitation visant ces régions.

Les permis d'exploitation de la Couronne prévoient notamment le versement de droits de coupe sur le bois d'œuvre récolté ainsi que le respect des pratiques de réhabilitation et de gestion sylvicole établies. Ces permis ont une durée de 20 à 25 ans et sont renouvelés ou prolongés tous les cinq ans. Ils peuvent être révoqués ou annulés en cas d'inexécution et sont également assortis de conditions qui, dans certaines circonstances, pourraient avoir pour effet de réduire la quantité annuelle de bois d'œuvre que Norbord peut récolter sans indemnisation.

Relations de travail

Les employés de Norbord aux États-Unis ne sont pas syndiqués, alors que ses employés du Royaume-Uni et de la Belgique et la plupart de ses employés canadiens sont syndiqués, soit un peu moins de la moitié de l'effectif. Toutes les conventions collectives du Royaume-Uni et de la Belgique conclues avec Norbord sont à reconduction tacite. Les conventions collectives du Canada ont habituellement une durée de trois à cinq ans.

En 2009, une nouvelle entente septennale échéant le 30 juin 2016 a été négociée avec le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, qui représente les membres de l'usine de panneaux OSB de La Sarre, au Québec. En 2008, une nouvelle entente quinquennale échéant le 31 décembre 2012 a été négociée avec le syndicat des Teamsters, qui représente les membres de l'usine de panneaux OSB de Val-d'Or, au Québec. Des grèves ou des arrêts de travail pourraient entraîner des

pertes de production et des ventes, des coûts plus élevés ou des contraintes d'approvisionnement si Norbord ne parvient pas à négocier de contrats acceptables avec ses différents syndicats avant l'expiration des échéances.

Questions environnementales

Les activités de Norbord sont assujetties à une vaste gamme de lois et règlements en matière environnementale d'ordre général et propres au secteur, en ce qui a trait aux émissions atmosphériques, au rejet d'eaux usées, à la gestion des déchets solides et dangereux, à la protection de la faune et de la flore et à l'assainissement des lieux. Le défaut de se conformer aux lois et règlements applicables en matière environnementale pourrait entraîner des amendes, des pénalités ou d'autres mesures coercitives qui pourraient influencer sur la capacité de production de Norbord ou faire augmenter les coûts de production de Norbord. Norbord a engagé, et prévoit de continuer à engager, des dépenses en immobilisations et des coûts d'exploitation afin de se conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement. En outre, les lois et règlements liés à l'environnement pourraient devenir plus exigeants à l'avenir.

Responsabilité du fait des produits

Norbord fabrique une gamme variée de panneaux dérivés du bois qui sont utilisés pour la construction de nouvelles habitations, l'entretien ou la rénovation de maisons existantes, la fabrication de meubles et d'installations à demeure, ainsi que des applications industrielles. Dans le cours normal des activités, les utilisateurs finaux des produits de Norbord ont par le passé et pourraient à l'avenir faire des réclamations relativement à l'adaptation de ses produits à un usage particulier ou encore reliées à la qualité des produits ou à leur rendement. Norbord pourrait être confrontée à une hausse de coûts si des réclamations futures dépassaient la protection souscrite.

Catastrophes naturelles

Les activités de Norbord sont exposées à de nombreuses catastrophes naturelles, comme les feux de forêt, les conditions climatiques défavorables, les infestations d'insectes, les maladies, la sécheresse prolongée et d'autres calamités naturelles, catastrophes contre lesquelles elle ne peut s'assurer. Si une telle catastrophe se produit, Norbord pourrait être forcée de réduire la production ou encore subir notamment une hausse des coûts des fibres.

Prédominance de capital

La production de panneaux dérivés du bois est une activité à prédominance de capital. Rien ne garantit que les pièces clés d'équipement ne devront pas être réparées ou remplacées. Dans certains cas, les coûts de réparation ou de remplacement de cet équipement et le temps mort connexe pour la chaîne de production visée pourraient ne pas être des risques assurables.

Exposition à des obligations fiscales

Norbord adopte différentes positions fiscales dans le cours normal de ses activités. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne les contesteront pas. De plus, Norbord est exposée à d'autres incertitudes à l'égard de l'interprétation et de l'application des lois fiscales dans différents territoires d'exploitation. Norbord constitue des réserves relatives à l'exposition connue aux obligations fiscales estimatives dans tous les territoires. Ces obligations fiscales sont réglées principalement à la suite de vérifications effectuées avec les autorités fiscales compétentes. Cependant, les règlements futurs pourraient différer considérablement des réserves de la Société.

Risques de change

Norbord présente ses résultats financiers en dollars américains. Une tranche des prix des produits et des coûts de Norbord est touchée par les valeurs relatives des devises (notamment le dollar canadien, la livre sterling et l'euro). Des fluctuations importantes des valeurs relatives des devises pourraient avoir une incidence négative sur la compétitivité des usines de Norbord en ce qui a trait aux coûts, la valeur de ses placements étrangers, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Le risque de change de Norbord provient des sources suivantes :

- investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, qui se limitent à la participation de Norbord dans ses exploitations en Europe;
- actifs et passifs monétaires nets, libellés en dollars canadiens;
- opérations en devises engagées ou prévues, surtout pour les coûts en dollars canadiens liés aux activités canadiennes de Norbord et les produits d'exploitation en euros découlant des activités de Norbord au Royaume-Uni.

STRUCTURE DU CAPITAL

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de Norbord consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, un nombre illimité d'actions participantes sans droit de vote et un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 1^{er} mars 2011, il y avait 43,6 millions d'actions ordinaires en circulation. Aucune autre action n'est en circulation.

Le 16 octobre 2009, la Société a mis en œuvre un regroupement d'actions à raison d'une action ordinaire post-regroupement pour chaque tranche de dix actions ordinaires pré-regroupement. Les actions ordinaires regroupées de Norbord ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 21 octobre 2009. Aucune fraction d'action n'a été émise. Par suite du regroupement d'actions, dix bons de souscription d'actions ordinaires entiers permettent à leur porteur de souscrire une action ordinaire au prix de 13,60 \$ CA à tout moment avant le 24 décembre 2013. Au 1^{er} mars 2011, les bons de souscription en circulation permettaient le rachat de 13,6 millions d'actions ordinaires.

Dans le cadre du placement de droits annoncé en novembre 2008, Norbord a émis 11,0 millions d'actions ordinaires et 54,8 millions de bons de souscription en vertu de la souscription initiale prenant fin le 24 décembre 2008 et 16,3 millions d'actions ordinaires et 81,5 millions de bons de souscription en vertu de l'engagement de souscription garantie conclu le 6 janvier 2009. Dix bons de souscription entiers permettent à leur porteur de souscrire une action ordinaire de la Société.

Le texte qui suit résume les principales caractéristiques des actions ordinaires, des actions privilégiées de catégorie A, des actions privilégiées de catégorie B et des actions participantes sans droit de vote de Norbord. Pour obtenir une description complète du capital-actions de Norbord, voir les statuts constitutifs mis à jour déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une voix par action à toutes les assemblées des actionnaires. Ils ont le droit de recevoir des dividendes au fur et à mesure qu'en déclarent les administrateurs proportionnellement avec les porteurs des actions participantes sans droit de vote, sous réserve des caractéristiques de chaque série d'actions participantes sans droit de vote. En cas de liquidation ou de

dissolution, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie B, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement avec les porteurs d'actions participantes sans droit de vote à tout partage de l'actif de Norbord, sous réserve des caractéristiques de chaque série d'actions participantes sans droit de vote.

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en séries. Les administrateurs de Norbord ont le pouvoir de fixer le nombre d'actions, la désignation et les caractéristiques de chaque série, lesquelles peuvent inclure des droits de vote. Les actions privilégiées de catégorie A donnent droit à une priorité sur les actions privilégiées de catégorie B, les actions participantes sans droit de vote et les actions ordinaires relativement au versement des dividendes et au partage de l'actif de Norbord en cas de liquidation ou de dissolution de Norbord.

Actions privilégiées de catégorie B

Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en séries. Les administrateurs de Norbord ont le pouvoir de fixer le nombre d'actions, la désignation et les caractéristiques de chaque série, lesquelles peuvent inclure des droits de vote. Les actions privilégiées de catégorie B donnent droit à une priorité sur les actions participantes sans droit de vote et les actions ordinaires relativement au versement des dividendes et au partage de l'actif de Norbord en cas de liquidation ou de dissolution de Norbord.

Actions participantes sans droit de vote

Les actions participantes sans droit de vote peuvent être émises en séries. Les administrateurs de Norbord ont le pouvoir de fixer le nombre d'actions, la désignation et les caractéristiques de chaque série, lesquelles peuvent inclure un dividende préférentiel ou une priorité en cas de partage de l'actif de Norbord. Sous réserve de telles caractéristiques, les porteurs d'actions participantes sans droit de vote ont le droit de recevoir des dividendes au fur et à mesure qu'en déclarent les administrateurs proportionnellement avec les porteurs d'actions ordinaires et, en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie B, de participer proportionnellement avec les porteurs d'actions ordinaires à tout partage de l'actif de Norbord.

Description des titres de créance

Au 1^{er} mars 2011, Norbord avait émis et comptait en circulation les titres de créance de premier rang suivants :

- 240 millions de dollars de débentures 7,25 % échéant le 1^{er} juillet 2012;
- 200 millions de dollars de billets de premier rang 7,95 % échéant le 15 février 2017.

Les billets de premier rang 7,95 % ont été émis pour effectuer un refinancement anticipé des débentures 8¹/₈ % de 197 millions de dollars de Norbord échéant le 20 mars 2008 et sont assujettis à une disposition de coupon à taux croissant lié à la note de crédit.

L'intérêt est payable semestriellement, et les titres de créance peuvent être rachetés au gré de Norbord à tout moment à des prix de rachat précis.

Notation

Le tableau suivant résume les notes de crédit d'émetteur à long terme de la Société au 1^{er} mars 2011 :

Agence de notation	Note	Perspective
Standard & Poor's Ratings Services, Inc. (« S&P »)	BB-	Négative
Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's »)	Ba3	Négative
DBRS Limited (« DBRS »).....	BB(bas)	Stable

Les notes de crédit visent à fournir aux épargnants une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes attribuées aux titres de créance par les agences de notation ne constituent pas une recommandation d'achat, de détention ou de vente des titres de créance dans la mesure où ces notes ne se prononcent pas sur le cours du marché ou l'opportunité du placement pour un investisseur en particulier. Il n'y a aucune certitude que les notes demeureront valables pendant une période donnée ou qu'une note ne sera pas éventuellement révisée ou retirée entièrement par une agence de notation si, à son avis, les circonstances le justifient.

S&P note les titres sur une échelle d'évaluation des dettes à long terme qui varie de AAA à D, représentant l'écart entre la qualité la plus élevée et la moins élevée de ces valeurs notées. D'après S&P, la note BB est la cinquième catégorie la plus élevée de 10 grandes catégories et les titres de créance notés BB ou moins sont considérés comme ayant des caractéristiques de spéculation importantes. Les titres de créance notés BB sont moins vulnérables au défaut de paiement que d'autres titres spéculatifs. Toutefois, ils sont exposés à des incertitudes continues considérables ou à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables qui pourraient conduire à l'incapacité du débiteur de remplir ses engagements financiers découlant des titres. Les notes allant de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout d'un plus (+) ou d'un moins (-) indiquant la force relative à l'intérieur des principales catégories de notation.

Moody's note les titres sur une échelle d'évaluation des dettes à long terme qui varie de Aaa à C, représentant l'écart entre la qualité la plus élevée et la moins élevée de ces valeurs notées. D'après Moody's, la note Ba est la cinquième catégorie la plus élevée de neuf grandes catégories et les titres de créance notés Ba présentent des caractéristiques spéculatives et un risque de crédit important. Moody's attribue les désignations numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation générale de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que le titre occupe le rang le plus élevé de la catégorie, le 2 indique un rang moyen et le 3 indique le rang le plus bas de la catégorie.

DBRS note les titres sur une échelle d'évaluation des dettes à long terme qui varie de AAA à D, représentant l'écart entre la qualité la plus élevée et la moins élevée de ces valeurs notées. D'après DBRS, la note BB est la cinquième catégorie la plus élevée de 10 grandes catégories et les titres de créance notés BB présentent des caractéristiques spéculatives et une qualité de crédit inférieure. Le niveau de protection des intérêts et du capital est incertain, surtout en période de récession économique. Dans bon nombre de cas, toute faiblesse en ce qui a trait à la masse critique, à la diversification et à la force concurrentielle s'ajoute aux considérations négatives. Les qualifications « haut » et « bas » indiquent la position relative dans les catégories de notation AA à CC. L'absence d'une qualification « haut » ou « bas » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

DIVIDENDES

Le 10 novembre 2008, Norbord a annoncé que son conseil d'administration avait suspendu le dividende trimestriel. Cette décision a été prise à la suite des turbulences financières sans précédent et des incertitudes quant à une éventuelle reprise à court terme des mises en chantier aux États-Unis. La

suspension du dividende permettra à la Société d'économiser environ 56 millions de dollars sur une base annuelle et 14 millions de dollars par trimestre, en fonction du taux de change moyen en vigueur en 2008. Le dernier dividende payé avant la suspension a été versé le 21 décembre 2008 aux actionnaires inscrits le 1^{er} décembre 2008.

La Société a versé un dividende trimestriel de 0,10 \$ CA par action ordinaire depuis le quatrième trimestre de 1990 jusqu'au quatrième trimestre de 2008 et un dividende exceptionnel de 1,00 \$ CA l'action pour chacun des exercices 2004, 2005 et 2006.

Le tableau ci-dessous indique le total des dividendes déclarés par le conseil d'administration sur les actions ordinaires, les sommes versées au comptant et les distributions sous forme d'actions aux termes du régime de réinvestissement des dividendes pour les trois exercices précédents.

(en millions de dollars)	2010	2009	2008
Distributions au comptant	- \$	- \$	33 \$
Distributions sous forme d'actions	-	-	23
Total des dividendes sur les actions ordinaires	- \$	- \$	56 \$

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole NBD. Le 16 octobre 2009, la Société a mis en œuvre un regroupement d'actions à raison d'une action ordinaire post-regroupement pour chaque tranche de dix actions ordinaires pré-regroupement. Les actions ordinaires regroupées de Norbord ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 21 octobre 2009.

En 2010, les actions ordinaires de la Société se sont négociées à un cours compris entre 21,61 \$ CA et 11,15 \$ CA l'action, le cours en fin d'exercice s'établissant à 14,64 \$ CA.

\$ CA Mois	Actions ordinaires			Volume
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	18,29 \$	14,66 \$	16,56 \$	763 043
Février	19,00	16,77	18,32	1 016 687
Mars.....	18,97	15,66	15,75	1 710 233
Avril.....	21,61	15,75	19,89	12 330 746
Mai.....	20,23	13,36	14,85	4 706 702
Juin	14,93	10,99	11,38	2 280 395
Juillet.....	12,90	10,71	11,89	2 323 246
Août.....	12,54	10,51	11,15	2 045 669
Septembre.....	12,20	11,05	11,40	1 673 992
Octobre	12,64	10,86	11,64	2 097 268
Novembre.....	13,68	11,68	12,10	2 329 867
Décembre.....	15,30	12,11	14,64	2 507 819

Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se négocient à la TSX sous le symbole NBD.WT. Les bons de souscription ont commencé à se négocier en janvier 2009. Par suite du regroupement d'actions ordinaires, dix bons de souscription d'actions ordinaires entiers permettent à leur porteur de souscrire une action ordinaire au prix de 13,60 \$ CA à tout moment avant le 24 décembre 2013.

En 2010, les bons de souscription de la Société se sont négociés à un cours compris entre 1,35 \$ CA et 0,61 \$ CA le bon de souscription, le cours en fin d'exercice s'établissant à 0,78 \$ CA.

\$ CA Mois	Bons de souscription			Volume
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	1,10 \$	0,91 \$	0,96 \$	51 922
Février	1,10	0,95	1,05	46 533
Mars	1,10	0,90	0,92	12 421
Avril	1,35	0,93	1,15	123 497
Mai	1,15	0,85	0,85	43 755
Juin	0,84	0,74	0,74	15 762
Juillet	0,80	0,74	0,74	14 638
Août	0,75	0,73	0,73	3 500
Septembre	0,77	0,75	0,75	11 232
Octobre	0,76	0,73	0,76	5 136
Novembre	0,76	0,66	0,66	20 936
Décembre	0,78	0,61	0,78	55 408

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau suivant présente les administrateurs de la Société. Ils demeurent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

Nom et lieu de résidence	Poste et fonction exercée	Fonctions principales	Administrateur depuis
JACK L. COCKWELL ¹⁾²⁾ Toronto (Ontario), Canada	Administrateur	Président du conseil du groupe, Brookfield Asset Management Inc.	1987
DIAN N. COHEN ¹⁾²⁾³⁾⁴⁾ Toronto (Ontario), Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés et experte- conseil en économie	1987
PIERRE DUPUIS ¹⁾²⁾⁴⁾ Sutton (Québec), Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1995
GORDON E. FORWARD ¹⁾²⁾⁴⁾ San Diego, Californie, États-Unis	Administrateur	Administrateur de sociétés	1995
DOMINIC GAMMIERO ¹⁾²⁾ Mississauga (Ontario), Canada	Administrateur	Associé directeur, Brookfield Special Situations Partners Ltd.	1998
ROBERT J. HARDING ¹⁾²⁾³⁾ Toronto (Ontario), Canada	Administrateur et président du conseil	Président du conseil consultatif, Brookfield Global Infrastructure	1998
NEVILLE W. KIRCHMANN ¹⁾²⁾³⁾⁴⁾ Toronto (Ontario), Canada	Administrateur	Président, Kirchmann Holdings Ltd.	2007
MARGOT E. NORTHEY ¹⁾²⁾³⁾ Victoria (Colombie-Britannique), Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2000
J. BARRIE SHINETON Toronto (Ontario), Canada	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Norbord inc.	2004

¹⁾ Membre du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. M^{me} Northey préside le comité.

²⁾ Membre du comité des ressources humaines. M. Cockwell préside le comité.

³⁾ Membre du comité de gouvernance d'entreprise et des candidatures. M^{me} Cohen préside le comité.

⁴⁾ Membre du comité de vérification. M. Dupuis préside le comité.

Tous les administrateurs exercent les fonctions principales indiquées plus haut depuis cinq ans, à l'exception de MM. Gammiero et Harding.

M. Gammiero est devenu associé directeur de Brookfield Special Situations Partners Ltd. (anciennement Tricap Partners Ltd.) en 2007. En outre, M. Gammiero a été renommé président et chef de la direction de Western Forest Products Inc. en octobre 2010. Il a également occupé ce poste de novembre 2008 à juin 2009. Auparavant, il était président et chef de la direction de Papiers Fraser Inc. de 2004 à 2007.

M. Harding a été nommé à la présidence du conseil consultatif de Brookfield Global Infrastructure en août 2010. Auparavant, il a été président du conseil de Brookfield Asset Management Inc. de 1992 à août 2010.

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités et sanctions

M. Gammiero est administrateur de Papiers Fraser Inc., qui a demandé la protection de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* en 2009. MM. Cockwell et Harding et M^{me} Northey ont été administrateurs de Papiers Fraser Inc. de 2004 à avril 2009.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Société sont présentés dans le tableau suivant :

Nom et lieu de résidence	Poste actuel et fonctions principales	Année de nomination
ROBERT J. HARDING Toronto (Ontario), Canada	Administrateur et président du conseil consultatif, Brookfield Global Infrastructure	1998
J. BARRIE SHINETON Toronto (Ontario), Canada	Président et chef de la direction	2004
PETER C. WIJNBERGEN Toronto (Ontario), Canada	Premier vice-président et chef de l'exploitation	2010
ROBIN E. LAMPARD Toronto (Ontario), Canada	Première vice-présidente et chef des finances	2008
NIGEL A. BANKS Toronto (Ontario), Canada	Premier vice-président, Services de la Société	2010
ROBERT KINNEAR Toronto (Ontario), Canada	Premier vice-président	2005
KARL R. MORRIS Stirling, Écosse, Royaume-Uni	Premier vice-président, Exploitations européennes	2005

Les fonctions antérieures des membres de la haute direction de la Société qui ont été nommés au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

M. Harding a été nommé à la présidence du conseil consultatif de Brookfield Global Infrastructure en août 2010. Auparavant, il a été président du conseil de Brookfield Asset Management Inc. de 1992 à août 2010.

M. Wijnbergen est premier vice-président de la Société. Il a été nommé chef de l'exploitation en septembre 2010. Auparavant, il a occupé le poste de premier vice-président, Exploitations de l'Est, de 2005 à septembre 2010.

M^{me} Lampard a été nommée première vice-présidente et chef des finances en février 2008. Auparavant, elle a été vice-présidente, trésorière de 2002 à 2008.

M. Banks a été nommé au poste de premier vice-président, Services de la Société, en novembre 2010. Il succède à M. Kinnear, qui a annoncé son intention de prendre sa retraite en 2011. M. Banks a été auparavant vice-président, Ressources humaines, LifeLabs BC LP, de février 2001 à août 2010.

Avant d'être nommé premier vice-président, Exploitations européennes, M. Morris occupait le poste de directeur général des exploitations européennes de la Société depuis 2003, et il était auparavant directeur de l'installation de fabrication de la Société à South Molton, au Royaume-Uni.

En date du 1^{er} mars 2011, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société en tant que groupe sont propriétaires, directement, de 0,01 (soit moins de 1 %) des actions ordinaires de la Société ou exercent un contrôle ou une emprise sur celles-ci et ne sont propriétaires, directement, et n'exercent un contrôle ou une emprise sur aucun des titres comportant droit de vote de l'une ou l'autre des filiales de la Société.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Hormis ce qui est énoncé ci-dessous, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, aucune personne qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires de Norbord et aucune personne qui a des liens avec les personnes qui précèdent ou qui est membre du même groupe que celles-ci n'a d'intérêt important dans une opération survenue au cours des trois dernières années ni au cours de l'exercice en cours qui a eu ou aura un effet important sur Norbord. Les opérations suivantes ont eu lieu entre la Société et Brookfield dans le cours normal des affaires :

Reclassement

En mars 2010, Brookfield et la Société ont conclu une entente avec un syndicat de courtiers en valeurs mobilières en vue de procéder à un reclassement des actions ordinaires de Norbord. En vertu de l'entente, le syndicat a fait l'acquisition, le 30 mars 2010, de 9 millions d'actions ordinaires au prix de 16,70 \$ CA l'action ordinaire pour un produit brut de 150 millions de dollars canadiens. Brookfield a déposé 8,7 millions d'actions, et la haute direction de la Société en a déposé 0,3 million. Après avoir mené à bien le reclassement, la participation de Brookfield a diminué, passant d'environ 73 % à 52 % des actions ordinaires en circulation. Norbord n'a reçu aucun produit par suite du reclassement.

Placement de droits

Dans le cadre du placement de droits (voir « Structure du capital » à la page 15 de la présente notice annuelle), la Société a conclu une convention de souscription garantie avec Brookfield, par laquelle Brookfield a convenu d'exercer tous ses droits et d'acquérir la totalité des unités qui ne sont pas par ailleurs souscrites par d'autres actionnaires de la Société. En décembre 2008, Brookfield a payé 72 millions de dollars (87 millions de dollars canadiens) en vue d'acquérir 9,9 millions d'actions ordinaires et 49,6 millions de bons de souscription en vertu de son privilège de souscription de base, ce qui a eu pour effet de porter sa participation à environ 60 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. En janvier 2009, Brookfield a payé 120 millions de dollars (144 millions de dollars canadiens) pour acquérir 16,3 millions d'actions ordinaires et 81,5 millions de bons de souscription en vertu de la convention de souscription garantie, ce qui a eu pour effet de porter sa participation à environ 73 %. En janvier 2009, une commission d'engagement de 2 millions de dollars a été versée à Brookfield correspondant à 1 % du produit brut tiré du placement de droits.

Facilité de crédit de Brookfield

En 2008, la Société a conclu une facilité de crédit de 100 millions de dollars avec Brookfield. Parallèlement aux modifications des lignes de crédit bancaire renouvelables conclues en avril 2009, l'engagement au titre de la facilité a été réduit à 50 millions de dollars et l'échéance a été prolongée jusqu'en juin 2011. Parallèlement aux modifications des lignes de crédit bancaire renouvelables conclues en juillet 2010, la facilité a été annulée (voir « Développement général de l'activité » à la page 5 de la présente notice annuelle).

Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

En 2008, Brookfield a choisi de recevoir tous ses dividendes totalisant 21 millions de dollars (20 millions de dollars en 2007) sous forme d'actions ordinaires qui ont été distribuées conformément au RRD de la Société. Le RRD permet aux actionnaires canadiens de choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires.

CONTRATS IMPORTANTS

Norbord a conclu les contrats importants suivants, en dehors du cours normal des affaires :

1. acte de fiducie intervenu le 1^{er} mars 2001 et deuxième acte de fiducie supplémentaire intervenu le 2 juillet 2002 entre Nexfor Inc. et Société de fiducie Computershare du Canada relativement à l'émission de débentures 7,25 % échéant le 1^{er} juillet 2012;
2. acte de fiducie intervenu le 14 février 2007 entre Norbord (Delaware) GP I, Norbord inc., et Computershare Trust Company N.A., relativement à l'émission de billets 6,450 % échéant le 15 février 2017;
3. acte de fiducie visant des bons de souscription intervenu le 24 décembre 2008 entre Norbord inc. et Compagnie Trust CIBC Mellon, relativement à l'émission d'un montant maximal de 136,3 millions de bons de souscription de la Société échéant le 24 décembre 2013.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Compagnie Trust CIBC Mellon, C.P. 7010, Adelaide Street Postal Station, Toronto (Ontario) M5C 2W9, téléphone : 1-800-387-0825, courriel : inquiries@CIBCmellon.com.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification, nommé par le conseil d'administration, passe notamment en revue les états financiers consolidés et le rapport de gestion, étudie le rapport des vérificateurs externes, évalue le caractère adéquat des contrôles internes de la Société, vérifie les honoraires et les frais relatifs aux services de vérification, et recommande au conseil les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration et celui-ci les prend en considération lorsqu'il approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. La description complète du mandat du comité de vérification se trouve à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Le comité de vérification se compose des administrateurs ci-dessous, que le conseil d'administration considère tous comme « indépendants » de la direction et comme possédant des « compétences financières » au sens du Règlement 52-110. Le conseil a choisi chacune des personnes suivantes en fonction de sa formation et de son expérience et de la pertinence quant à ses responsabilités en qualité de membre du comité de vérification :

Pierre Dupuis (président)
Dian Cohen
Gordon E. Forward
Neville W. Kirchmann

M. Dupuis est administrateur de sociétés. De 1999 à 2005, M. Dupuis a été vice-président et chef de l'exploitation de Les Industries Dorel Inc., société internationale de produits de consommation. Avant sa nomination chez Dorel, M. Dupuis était président et chef de l'exploitation de Transcontinental Inc., société canadienne d'impression et d'édition. Outre son rôle au sein du conseil d'administration de Norbord, M. Dupuis est fiduciaire du Fonds Énergie renouvelable Brookfield. Les domaines de compétence de M. Dupuis sont la gestion d'entreprise, les finances, la gouvernance, la commercialisation et les ressources humaines.

M^{me} Cohen est administratrice de sociétés et experte-conseil en économie et auteur de divers ouvrages sur des questions concernant les affaires gouvernementales, la gestion des finances personnelles et les politiques sociales. M^{me} Cohen a reçu de nombreux prix littéraires, de même que l'Ordre du Canada. Outre le rôle qu'elle occupe au sein du conseil d'administration de Norbord, M^{me} Cohen est administratrice de Les Industries Dorel Inc. et fiduciaire du Fonds Énergie renouvelable Brookfield. Les domaines de compétence de M^{me} Cohen sont l'économie, les communications et la gouvernance.

M. Forward est administrateur de sociétés. Depuis décembre 2002, M. Forward est président du conseil émérite du United States Business Council for Sustainable Development, association sans but lucratif regroupant des entreprises dont l'objectif est de concevoir et de réaliser des projets de développement durable axés sur la valeur aux États-Unis. De 1998 à 2000, il a été vice-président du conseil de Texas Industries Inc. Auparavant, soit de 1982 à 1998, il a été président et chef de la direction de Chaparral Steel Company. Outre son rôle au sein du conseil d'administration de Norbord, M. Forward est administrateur de Texas Industries Inc. Ses domaines de compétence sont la gestion des affaires, la gouvernance, l'environnement, la comptabilité et la rémunération des membres de la direction.

M. Kirchmann est président et administrateur de Kirchmann Holdings Ltd., société d'investissement fermée. Il a été président et chef de la direction de Coca-Cola Canada, de 1975 à 1992, et cadre dirigeant de Coca-Cola Afrique du Sud, de 1965 à 1975, et de 1993 à 1995. En plus de siéger au conseil d'administration de Norbord, M. Kirchmann est administrateur de Fibre Connections Inc. Les domaines de compétence de M. Kirchmann sont la gouvernance, la finance, la commercialisation et l'exploitation des entreprises.

Dans le cadre de son mandat, le comité de vérification évalue l'indépendance des vérificateurs de la Société. De temps à autre, les vérificateurs de la Société fournissent aussi à Norbord des services non liés à la vérification. La Société a pour politique de ne pas retenir les services de ses vérificateurs lorsque ceux-ci pourraient compromettre leur objectivité ou sont expressément interdits en vertu d'une loi ou d'un règlement. La Société a adopté des procédures visant à s'assurer que le mandat des vérificateurs ayant trait à la prestation de services non liés à la vérification est d'abord approuvé par le comité de vérification. Dans le cadre de l'approbation de ce mandat, le comité de vérification se demandera si la prestation de ces services non liés à la vérification est compatible avec le maintien de l'indépendance des vérificateurs.

Pour l'exercice 2010, Norbord a versé au total des honoraires de 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2009) aux vérificateurs de la Société pour l'ensemble de leurs services. Les honoraires facturés sont décrits ci-après :

Honoraires de vérification

Norbord a versé 0,6 million de dollars aux vérificateurs de la Société (0,6 million de dollars en 2009) pour la vérification des états financiers annuels de la Société et de certaines de ses filiales. Les honoraires englobent l'examen des états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société.

Honoraires pour services liés à la vérification

Norbord a versé 0,3 million de dollars aux vérificateurs de la Société en 2010 (0,2 million de dollars en 2009) pour des services liés à la vérification. Les services liés à la vérification en 2010 comprennent la vérification des régimes de retraite de la Société, la vérification spéciale non exigée par la loi de divisions de la Société et les lettres d'accord présumé associées aux dépôts réglementaires.

Honoraires pour services fiscaux

Norbord a versé 0,2 million de dollars aux vérificateurs de la Société (0,3 million de dollars en 2009) pour des services fiscaux. Les services fiscaux comprennent des services de conseils en conformité et en fiscalité.

Tous autres honoraires

Norbord n'a pas retenu les services des vérificateurs de la Société pour effectuer des services non liés à la vérification en 2010 (zéro en 2009).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont préparé le rapport de vérification sur les états financiers consolidés vérifiés de la Société en date du 31 décembre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date. Aucun des professionnels désignés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres en circulation de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La circulaire d'information de la direction datée du 1^{er} mars 2011 renferme des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux porteurs d'actions ordinaires et ses plans d'options d'achat d'actions et d'actionnariat. Les états financiers consolidés vérifiés de Norbord et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 contiennent également des renseignements financiers supplémentaires sur la Société.

Ces documents et des renseignements supplémentaires sur la Société et ses activités se trouvent sur le site Web de Norbord à l'adresse www.norbord.com ou dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

GLOSSAIRE

contreplaqué : panneau dérivé du bois produit en liant de façon chimique plusieurs couches de placage de feuillus.

m³ : mètre cube. Mesure de volume correspondant à environ 1 130 pieds carrés (base de $\frac{3}{8}$ de pouce).

MACT : Maximum Achievable Control Technology. Règlements adoptés par les États-Unis visant à limiter le rejet de polluants atmosphériques dangereux.

Mpi² (MMpi²) : mesure des produits de panneaux correspondant à un millier (million) de pieds carrés. Mesure calculée à partir d'épaisseurs de $\frac{3}{8}$ de pouce ou de $\frac{7}{16}$ de pouce.

panneau de particules : panneau dérivé du bois produit en liant de façon chimique, sous chaleur et pression de la sciure de bois propre, de petites particules de bois et de la fibre de bois recyclé.

panneau dérivé du bois : panneau OSB, panneau de particules, panneau de fibres à densité moyenne et contreplaqué.

panneau MDF : panneau de fibres à densité moyenne. Panneau dérivé du bois produit en liant de façon chimique, sous chaleur et pression des fibres de bois très fines et de taille uniforme.

panneau OSB : panneau à copeaux orientés. Panneau de bois structural de haute technologie fabriqué en liant chimiquement, sous chaleur et pression de longs copeaux de bois orientés dans une direction déterminée.

ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rôle du comité de vérification

Le rôle du comité de vérification est d'aider le conseil dans le cadre de la supervision de l'intégrité des données financières et des renseignements connexes de la Société, notamment ses états financiers, les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et les processus visant à superviser le respect des exigences réglementaires et légales et d'évaluer l'indépendance, les compétences et le rendement des vérificateurs externes de la Société. La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et est chargée d'établir et de maintenir ces contrôles, procédures et processus, et le comité de vérification est nommé par le conseil pour les évaluer et les superviser.

Pouvoirs et responsabilités

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, le comité de vérification possède les pouvoirs indiqués ci-dessous et doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. *Information financière et divulgation* –
 - a) examiner les documents indiqués ci-dessous et, s'il le juge pertinent, discuter de ceux-ci avec la direction et les vérificateurs externes :
 - i) les états financiers vérifiés annuels et les états financiers intermédiaires, y compris les rapports de gestion s'y rapportant;
 - ii) les autres communiqués qui contiennent des renseignements tirés des états financiers de la Société avant leur publication;
 - b) passer en revue les normes et principes de vérification et de présentation de l'information financière de la Société ainsi que les modifications importantes que l'on propose d'y apporter ou d'apporter à leur application;
2. *Contrôles internes* – évaluer, avec le chef des finances, les vérificateurs externes et les autres personnes intéressées, le cas échéant, les systèmes de contrôles internes de la Société;
3. *Vérification externe* –
 - a) soumettre sous forme de recommandation au conseil, aux fins d'approbation par les actionnaires, le nom des vérificateurs externes qui seront chargés d'examiner les comptes, les systèmes de contrôles et les états financiers de la Société en tenant compte du fait que les vérificateurs externes doivent rendre des comptes au conseil et au comité de vérification à titre de représentants des actionnaires de la Société;
 - b) évaluer les services de vérification fournis par les vérificateurs externes, préapprouver tous les honoraires de vérification et, le cas échéant, recommander au conseil la nomination de nouveaux vérificateurs externes;
 - c) préapprouver les services non liés à la vérification devant être fournis à la Société ou ses filiales par les vérificateurs externes ainsi que les frais liés à ces services;
 - d) obtenir et examiner, au moins une fois l'an, un rapport écrit soumis par les vérificateurs externes dans lequel ils énoncent leurs procédures internes en matière de contrôle de la qualité, les questions importantes qui ont été soulevées dans le cadre des examens internes du contrôle de la qualité réalisés par les vérificateurs ainsi que les mesures prises pour résoudre ces questions;

- e) examiner, au moins une fois l'an, la relation qui existe entre la Société et les vérificateurs externes afin de déterminer si les vérificateurs externes sont indépendants;
 - f) superviser le travail des vérificateurs externes, notamment la résolution de tout désaccord entre la direction et les vérificateurs externes concernant la présentation de l'information financière;
 - g) communiquer directement avec les vérificateurs internes et externes;
4. *Gestion des risques* – examiner et surveiller les principaux risques financiers auxquels la Société est assujettie ainsi que ses politiques en matière de gestion des risques et les mesures prises par la direction pour réduire ces risques;
5. *Conformité* –
- a) passer en revue les politiques et procédures de la Société en matière de présentation de l'information financière pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences réglementaires et légales et enquêter sur chaque manquement à ces procédures et politiques;
 - b) établir des procédures pour la réception et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions relatives à la vérification, notamment les procédures relatives aux soumissions par les employés, sur une base confidentielle et anonyme, de préoccupations relatives à des pratiques douteuses en matière de comptabilité et de vérification.

Composition et procédure

1. *Taille* – Le comité de vérification sera composé d'au moins trois administrateurs. Les membres du comité sont nommés par le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance d'entreprise et des candidatures, et peuvent être relevés de leurs fonctions par le conseil, à son gré;
2. *Qualités requises* – Tous les membres du comité doivent être « indépendants » au sens des articles 1.4 et 1.5 du Règlement 52-110. Tous les membres du comité doivent posséder des « compétences financières », c'est-à-dire être capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société;
3. *Réunions* – Le comité se réunira au moins quatre fois par année et tiendra une partie de chaque réunion sans la présence des membres de la direction;
4. *Examen des états financiers* – Le comité examinera les états financiers vérifiés annuels de la Société tout d'abord avec le chef de la direction et le chef des finances et ensuite avec l'ensemble du conseil. Le comité examinera les états financiers intermédiaires avec le chef de la direction et le chef des finances. Les vérificateurs externes assisteront à ces réunions;
5. *Examen du processus d'attestation par le chef de la direction et le chef des finances* – Dans le cadre de son examen des états financiers vérifiés annuels et des états financiers intermédiaires, le comité passera également en revue le processus d'attestation par le chef de la direction et le chef des finances relativement aux états financiers ainsi que les systèmes de contrôles internes et de divulgation d'information de la Société, y compris les insuffisances ou les changements importants qui ont été apportés à ces contrôles;
6. *Examen des communiqués portant sur les résultats financiers et autres* – Le comité passera en revue avec le chef des finances les communiqués contenant des renseignements financiers tirés des états financiers de la Société avant la publication des états financiers. Le comité doit s'assurer que des

procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société et il doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures;

7. *Approbation des services liés et non liés à la vérification* – En plus de recommander au conseil les vérificateurs externes qui seront chargés d'examiner les états financiers de la Société et les honoraires des vérificateurs externes au titre des services de vérification, le comité doit approuver le recours aux services des vérificateurs externes pour fournir des services non liés à la vérification avant qu'ils ne soient engagés. Le comité a pour pratique de limiter les services non liés à la vérification qui peuvent être fournis par les vérificateurs externes afin de minimiser les relations qui pourraient sembler nuire à l'objectivité des vérificateurs externes;
8. *Lignes directrices en matière d'embauche des employés des vérificateurs indépendants* – Le comité adoptera des lignes directrices relativement à l'embauche d'un associé, d'un employé, d'un fiscaliste ou de toute autre personne qui fournit une assurance aux vérificateurs externes de la Société relativement à un aspect du rapport de vérification que ceux-ci doivent fournir à l'égard des états financiers de la Société;
9. *Rotation de l'associé chargé de la vérification* – Le comité s'assurera que l'associé chargé de la vérification désigné pour la Société par les vérificateurs externes, ainsi que l'associé indépendant chargé de vérifier les états financiers de la Société, sont remplacés au moins tous les cinq ans;
10. *Processus de traitement des plaintes relatives à des questions liées à la vérification* – Le comité a établi la procédure suivante relativement à la réception et au traitement des plaintes reçues par la Société à l'égard de questions liées aux pratiques comptables, aux contrôles comptables internes ou à la vérification :
 - a) la Société créera et rendra publics une adresse postale, une adresse électronique et des numéros de téléphone qui serviront uniquement à la réception des plaintes relatives aux questions liées aux pratiques comptables, aux contrôles comptables internes ou à la vérification;
 - b) des copies des plaintes reçues seront transmises aux membres du comité;
 - c) à moins d'indication contraire du comité, toutes les plaintes seront examinées par les membres du service des finances de la Société. Le comité peut exiger que des conseillers externes soient embauchés pour enquêter sur une plainte;
 - d) le statut de chaque plainte sera divulgué au comité sur une base trimestrielle, ainsi qu'à l'ensemble du conseil si le comité donne des directives à cet égard. Le code de déontologie de la Société interdit à tout administrateur, dirigeant ou employé de la Société de faire des pressions sur toute personne ayant fait une plainte ou aidé à la résoudre, ou de prendre des mesures qui porteraient préjudice à cette personne;
11. *Évaluation* – Le comité évaluera chaque année son rendement et la pertinence de son mandat et soumettra cette évaluation au conseil et recommandera au conseil, aux fins de son approbation, toute modification projetée à celui-ci;
12. *Autres questions* – Le comité examinera les documents indiqués ci-dessous et, s'il le juge approprié, fera des recommandations quant aux mesures pouvant être prises par le conseil à cet égard :
 - a) la notice annuelle devant être déposée par la Société;

- b) les rapports réguliers sur les litiges en cours qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société;
- c) l'attestation annuelle du chef de la direction indiquant que les membres de la direction de la Société ont reçu le code de déontologie de la Société, qu'ils acceptent d'être liés par ce dernier et qu'ils le respectent;
- d) le rapport annuel sur les frais engagés par les membres de la direction;
- e) le rapport annuel sur les honoraires des experts-conseils et des conseillers juridiques versés par la Société;
- f) le rapport annuel sur les frais et les polices d'assurance de la Société.